

SEANCE DU 07 AVRIL 2025

Absents : M. Daniel EHRHARD, excusé – procuration écrite à M. Hubert STRUB  
M. Frédéric SIBEAUD, excusé – procuration écrite à M. Gilles PRECHEUR  
M. Arnaud ISSENHUTH, excusé – procuration écrite à M. Jean-Pierre ISSENHUTH  
Mme Joëlle MARTIN, excusée  
Mme Marie-Paule BOEHLER, excusée  
M. Philippe HELFTER, non excusé

Secrétaire de séance : Mme Violaine MAGRIT

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 mars 2025
2. Rapport de la Commission Travaux
3. Taux d'imposition 2025
4. Budget primitif 2025
5. Demande de subvention
6. Fixation des priorités d'investissement pour les années à venir
7. Divers

=====  
=====

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2025**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 mars 2025 est approuvé dans son ensemble, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

## **2. RAPPORT DE LA COMMISSION TRAVAUX**

Commission 8 mars 2025

### **Terrain 1 rue Haute et son environnement**

La commission a procédé à la visite du terrain et de son environnement. Au vu de la situation, et constatant la largeur de la voie de 7 mètres, le stationnement en voirie pour 2 cabinets de kinésithérapie ne devrait pas en soi poser problème. Il y a donc lieu de poursuivre les échanges avec le candidat.

### **Chemin piéton rue Haute et projet de mares**

La commission s'est rendue sur les lieux pour échanger sur le projet. Il y a lieu de constater que les voisins, de part et d'autre du chemin, ont installé leur clôture, et le chemin est à l'heure actuelle complètement dégagée.

### **Mâts défailants d'éclairage public rue Haute**

Les membres de la commission ont effectivement constaté des effets de rouille au niveau des soudures en bas des mâts, mais qu'à ce jour il n'y a pas d'urgence absolue ou de danger quelconque, les lanternes n'étant pas en déport, et les mâts de 4 mètres de haut étant en vertical.

### **Cheminement futur piste cyclable et terrain de pétanque**

Le piquetage a été effectué par le géomètre en présence de M. SELTZ de la CEA d'Erstein, et M. MULLER Eddy de la Communauté de Communes. Tout en se rapprochant le plus possible, il faudra faire passer la piste à 2 mètres des arbres en place, sans suivre le traçage prévu. Le Maire informe les membres que le Bureau d'Etudes Berest, en charge des plans, devra refaire le traçage déterminé. Il entrainera un raccourcissement du terrain de football de quelques mètres, ce qui ne posera pas de problème, la longueur du terrain de 105 m restera toujours conforme aux normes, étant donné que la longueur minimale est de 90 m. Le but côté ouest devra donc être déplacé, ainsi que l'arrosage automatique raccourci.

### **Rue du Château**

Le sujet n'a pas été abordé par manque de temps. Il sera revu ultérieurement en sachant que cette voie risque encore d'être en situation de chantier, compte-tenu des constructions encore prévues.

### **Rue de l'Ecole**

La commission constate la situation détériorée de cette rue jusqu'au niveau du chemin d'AF. Il y a lieu de prévoir rapidement un gravillonnage afin de freiner la détérioration de cette voie.

### **Mur d'enceinte église-école**

Les membres de la commission ont constaté que la solidité structurelle du mur n'est à ce jour pas en question. Mais qu'effectivement le crépi de part et d'autre de celui-ci est fortement dégradé. La solution de rabaisser le mur, et le surmonter d'un grillage n'est pas la meilleure pour des raisons esthétiques et d'intégration dans son environnement. De ce fait, 3 solutions apparaissent :

- Ne rien faire
- Décrépir l'intégralité du mur et refaire le crépissage
- Enlever le mur et le reconstruire en harmonie avec la partie arrière reconstruite plus récemment. Ce type de travaux pouvant être subventionné, il y aura lieu de faire le choix définitif en conseil pour le budget éventuel de 2026, M. Hubert STRUB rappelant que le Conseil de Fabrique s'était proposé de prendre en charge un éventuel aménagement sur la partie intérieure de l'enceinte de l'église.

### **3. TAUX D'IMPOSITION 2025**

Le Maire informe que par délibération du 25 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe d'Habitation :	14,48 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties :	19,48 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties :	40,67 %

Vu la Commission des Finances du 17 février 2025, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 et de les fixer à :

Taxe d'Habitation :	14,48 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties :	19,48 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties :	40,67 %

### **4. BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2025, qui s'énonce comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	456 679,25 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	456 679,25 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	137 939,04 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	137 939,04 €

Vu la Commission des Finances du 17 février 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2025

### **5. DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire fait part d'une demande de subvention.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'octroyer une subvention de 60 € à l'association suivante :
  - ARHAM

## **6. FIXATION DES PRIORITES D'INVESTISSEMENT POUR LES ANNEES A VENIR**

Monsieur le Maire a listé quelques travaux à prévoir dans les années à venir. Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion afin de fixer les priorités.

## **7. DIVERS**

1. Monsieur le Maire informe le conseil que les actes de vente avec les conjoints FRITSCH et SCHWAAB pour le chemin à l'entrée du village ont été signés.
2. Au vu des consultations sur PanneauPocket, le conseil municipal émet un avis favorable pour le renouvellement de l'adhésion pour une durée de 1 an.
3. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré à nouveau les futurs candidats éventuels, ainsi que leur architecte pour le terrain 1 rue Haute dans le cadre d'un projet de construction d'un cabinet de kinésithérapie et de 2 logements.  
Le projet présentant 2 logements au 1<sup>er</sup> étage, il faudra prévoir 2 fois 2 places de parking au vu des surfaces. L'avant-projet prévoyant 5 places, la place supplémentaire pourra être affectée à une place pour handicapé dans le cadre de l'activité de kinésithérapie au rez-de-chaussée. La délibération définitive pour l'acte de vente sera prise lors d'une prochaine réunion du conseil.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22H50.